Département de la Moselle

République Française
COMMUNE DE HASPELSCHIEDT

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 30 juillet 2020** L'an deux mille vingt et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 9	**Sont présents:** Sébastien SEEL, Laurent PAWLAK, Dominique THIL, James CANNIERE, Gilbert BENDER, Michèle DURAND, Gaston FRENZEL, Luc LEROY, Xavier LOBJOIS
Votants: 11	**Représentés:** Anthony BOUR par Michèle DURAND, Norbert MARSCHHAUSEN par Gaston FRENZEL **Excuses:** **Absents:** **Secrétaire de séance:**

Objet: Compte Administratif 2019 du service principal - DE_2020_024

Le Maire ne prend pas part à la présente délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Laurent PAWLAK

délibérant sur le compte administratif du service principal de l'exercice 2019 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	62 864.40			39 434.51	62 864.40	39 434.51
Opérations exercice	81 199.76	177 013.74	578 052.25	590 234.46	659 252.01	767 248.20
Total	144 064.16	177 013.74	578 052.25	629 668.97	722 116.41	806 682.71
Résultat de clôture		32 949.58		51 616.72		84 566.30
Restes à réaliser	16 319.26				16 319.26	
Total cumulé	16 319.26	32 949.58		51 616.72	16 319.26	84 566.30
Résultat définitif		16 630.32		51 616.72		68 247.04

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte Administratif 2019 du camping municipal - DE_2020_025

Le Maire ne prend pas part à la présente délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Laurent PAWLAK.

délibérant sur le compte administratif du camping municipal de l'exercice 2019 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	97 861.79				97 861.79	
Opérations exercice	75 094.79	91 950.89	217 231.58	292 774.42	292 326.37	384 725.31
Total	172 956.58	91 950.89	217 231.58	292 774.42	390 188.16	384 725.31
Résultat de clôture	81 005.69			75 542.84	5 462.85	
Restes à réaliser						
Total cumulé	81 005.69			75 542.84	5 462.85	
Résultat définitif	81 005.69			75 542.84	5 462.85	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte Administratif 2019 du Service Eau - DE_2020_026

Le Maire ne prend pas part à la présente délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Laurent PAWLAK.

délibérant sur le compte administratif du service eau de l'exercice 2019 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 880.38	7 583.30		7 583.30	8 880.38
Opérations exercice	278.00	8 071.00	32 416.31	46 794.82	32 694.31	54 865.82
Total	278.00	16 951.38	39 999.61	46 794.82	40 277.61	63 746.20
Résultat de clôture		16 673.38		6 795.21		23 468.59
Restes à réaliser						
Total cumulé		16 673.38		6 795.21		23 468.59
Résultat définitif		16 673.38		6 795.21		23 468.59

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte Administratif 2019 de la Forêt - DE_2020_027

Le Maire ne prend pas part à la présente délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Laurent PAWLAK.

délibérant sur le compte administratif de la forêt de l'exercice 2019 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				10 044.60		10 044.60
Opérations exercice			27 645.09	15 867.38	27 645.09	15 867.38
Total			27 645.09	25 911.98	27 645.09	25 911.98
Résultat de clôture			1 733.11		1 733.11	
Restes à réaliser						
Total cumulé			1 733.11		1 733.11	
Résultat définitif			1 733.11		1 733.11	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte Administratif 2019 du Lotissement - DE_2020_028

Le Maire ne prend pas part à la présente délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Premier Adjoint, Monsieur Laurent PAWLAK.

délibérant sur le compte administratif du lotissement de l'exercice 2019 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				1 733.00		1 733.00
Opérations exercice			1 733.00		1 733.00	
Total			1 733.00	1 733.00	1 733.00	1 733.00
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Compte de Gestion 2019 du Service Principal - DE_2020_029

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique du service principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du service principal dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Compte de Gestion 2019 du Camping municipal - DE_2020_030

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique du camping municipal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du camping municipal dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Compte de Gestion 2019 du Service Eau - DE_2020_031

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique du service eau de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du service eau dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Compte de Gestion 2019 de la Forêt - DE_2020_032

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de la forêt de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion de la forêt dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Compte de Gestion 2019 du Lotissement - DE_2020_033

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique du lotissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du lotissement dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Affectation du résultat - Service Principal - DE_2020_034

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service principal de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 51 616.72

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	39 434.51
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**12 182.21**
Résultat cumulé au 31/12/2019	**51 616.72**
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	**51 616.72**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	51 616.72
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation du résultat - Camping Municipal - DE_2020_035

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du camping municipal de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 75 542.84

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	81 106.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**75 542.84**
Résultat cumulé au 31/12/2019	**75 542.84**
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	**75 542.84**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	75 542.84
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation du résultat - Service Eau - DE_2020_036

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service eau de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 6 795.21

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-7 583.30
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	**14 378.51**
Résultat cumulé au 31/12/2019	**6 795.21**
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	**6 795.21**
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	6 795.21
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation du résultat - Forêt - DE_2020_037

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la forêt de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -1 733.11

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 044.60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	**-11 777.71**
Résultat cumulé au 31/12/2019	**-1 733.11**
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	**-1 733.11**
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-1 733.11

Objet: Budget Primitif 2020 - Service Principal - DE_2020_038

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du service principal de l'exercice 2020 de la Commune de Haspelschiedt,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service principal de la Commune de Haspelschiedt pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 594 200.00 Euros
En dépenses à la somme de : 594 200.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter à l'unanimité le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	165 400.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	255 262.00
65	Autres charges de gestion courante	59 830.42
66	Charges financières	30 000.00
67	Charges exceptionnelles	300.00
023	Virement à la section d'investissement	21 524.58
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**532 317.00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	141 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	13 822.00
73	Impôts et taxes	220 244.00
74	Dotations et participations	62 518.00
75	Autres produits de gestion courante	43 116.00
77	Produits exceptionnels	0.28
002	Résultat de fonctionnement reporté	51 616.72
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**532 317.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	36 893.64
16	Emprunts et dettes assimilées	24 989.36
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**61 883.00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	2 087.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 702.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 619.84
021	Virement de la section de fonctionnement	21 524.58
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	32 949.58
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**61 883.00**

ADOPTE A LA L'UNANIMITE

Objet: Budget Primitif 2020 - camping municipal - DE_2020_039

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du camping municipal de l'exercice 2020 de la Commune de Haspelschiedt,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du camping municipal de la Commune de Haspelschiedt pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 432 991.00 Euros
En dépenses à la somme de : 432 991.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter à l'unanimité le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	108 140.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	114 920.00
65	Autres charges de gestion courante	6 517.84
66	Charges financières	7 600.00
67	Charges exceptionnelles	8 438.00
023	Virement à la section d'investissement	51 016.16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**301 532.00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	251 100.00
75	Autres produits de gestion courante	11 000.00
77	Produits exceptionnels	16 040.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 392.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**301 532.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	27 061.18
020	Dépenses imprévues	0.13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 392.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	81 005.69
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**131 459.00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	75 542.84
021	Virement de la section de fonctionnement	51 016.16
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900.00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**131 459.00**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Budget Primitif 2020 - service eau - DE 2020 040

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif du service eau de l'exercice 2020 de la Commune de Haspelschiedt,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service eau de la Commune de Haspelschiedt pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses en section d'exploitation, et excédentaire en section d'investissement, et s'élevant au total :

En recettes à la somme de : 78 752.38 Euros
En dépenses à la somme de : 58 278.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter à l'unanimité le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	22 871.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 000.00
014	Atténuations de produits	7 500.00
65	Autres charges de gestion courante	350.00

66	Charges financières	500.00
67	Charges exceptionnelles	8 700.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 079.00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**54 000.00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	41 926.79
77	Produits exceptionnels	5 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	278.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 795.21
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**54 000.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	4 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	278.00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**4 278.00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 079.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	16 673.38
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**24 752.38**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Budget Primitif 2020 - forêt - DE_2020_041

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de la forêt de l'exercice 2020 de la Commune de Haspelschiedt,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la forêt de la Commune de Haspelschiedt pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 16 800.00 Euros
En dépenses à la somme de : 16 800.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget de la forêt par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 066.89
65	Autres charges de gestion courante	14 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 733.11
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**16 800.00**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	16 800.00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**16 800.00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Recrutement de Monsieur Christian HAMM en qualité d'adjoint administratif territorial - DE_2020_042

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la prise de fonctions des nouveau élus du Conseil municipal le samedi 4 juillet dernier, notamment concernant la gestion du camping municipal, il s'est avéré qu'un des gérants du camping se trouvait en arrêt maladie, sa santé ne lui permettant plus de travailler. Le second gérant avait été licencié à la fin du mois de février dernier et plainte a été déposée par le maire pour soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôts public par le dépositaire ou un de ses subordonnés. L'agent a contesté son licenciement devant le Tribunal Administratif.

Le Maire informe que :

- en raison de l'affluence des estivants en cette période de début de vacances d'été,
- vu la météo particulièrement favorable incitant à une très forte fréquentation du camping municipal et de la baignade,
- vu l'avis de classement à victime, l'enquête n'ayant pas permis d'identifier la personne ayant commis l'infraction. Il n'est pas possible d'engager des poursuites pénales à l'encontre de Monsieur HAMM.
- considérant que plus aucune raison ne s'oppose au recrutement de Monsieur HAMM.
- considérant que l'agent conserve la possibilité d'attaquer la commune en justice pour son honneur bafoué, il a été convenu d'un commun accord, la réintégration de l'agent dans ses fonctions,
- et vu l'urgence de recruter un agent pour remplir les fonctions de gérant du camping municipal dont les recettes s'avèrent vitales pour les finances communales,

Monsieur Christian HAMM a été contacté pour reprendre ses fonctions de gérant du camping municipal en raison notamment de ses compétences, de sa disponibilité et de sa volonté manifeste d'apporter son appui. Monsieur HAMM a donc été embauché pour la période du 7 juillet au 30 septembre 2020 en qualité d'adjoint administratif territorial.

Monsieur Gaston FRENZEL, et Monsieur Norbert MARSCHHAUSEN représenté par Monsieur FRENZEL, s'opposent au recrutement de Monsieur HAMM.

Le Maire informe également que des agents saisonniers ont été recrutés pour renforcer l'équipe tant au niveau de l'accueil du camping municipal et de la zone de loisirs, que pour assurer l'entretien des espaces verts.